

**Coopératives de services.**—Les rapports soumis en 1949 par les coopératives de services sont plus nombreux, grâce à l'extension du relevé en Alberta, au Québec et en Ontario et à l'organisation de nouveaux syndicats. Il existe plusieurs coopératives d'électricité au Québec et en Alberta. En Ontario, 42 coopératives rurales de services médicaux assurent des soins hospitaliers payés par anticipation à des milliers de cultivateurs ainsi qu'à leurs familles. Les 156 coopératives de services comptent 58,714 membres en 1949 et déclarent des recettes globales de \$2,500,000 provenant des services rendus.

**Coopératives de pêcheurs.**—En 1949, plus de 100 associations coopératives de pêcheurs déclarent un total de 16,300 membres et un chiffre d'affaires global de \$16,729,765. L'augmentation sur 1947-1948 découle de l'inclusion de sept associations de Terre-Neuve et de ce que dix autres coopératives font rapport pour la première fois.

Ce sont les provinces de l'Atlantique et le Québec qui comptent le plus de coopératives de pêcheurs, mais le chiffre d'affaires de beaucoup le plus élevé, soit 9 millions de dollars ou 54.5 p. 100 du total national, est celui des 7 coopératives de la Colombie-Britannique.

**Coopératives d'assurance.**—En 1948, il existe au Canada 410 associations qui sont des mutuelles agricoles d'assurance contre l'incendie. Leur actif net déclaré atteint \$24,453,274 et l'actif constitué du solde des billets de primes non imposés totalise \$33,883,924. Le montant net des biens assurés dépasse deux milliards de dollars et les pertes compensées s'élèvent à \$5,552,594.

Une société coopérative d'assurance-vie établie à Régina (Sask.) est maintenant active dans six provinces. Elle compte 38,000 assurés pour un total de \$25,800,000 en 1949, augmentation de 8 millions en comparaison de 1948.

## Section 6.—Commerce interprovincial\*

La statistique du commerce interprovincial est difficile à recueillir parce que ce commerce ne rencontre aucune barrière. La seule statistique complète est celle des chargements et déchargements de marchandises transportées sur rail. Le trafic ferroviaire est réparti en 76 catégories de marchandises, et les différences entre les chargements et déchargements forment les importations et les exportations par *voie ferrée* de chaque province. Mais les marchandises peuvent être importées par chemin de fer et exportées par eau, comme le grain de l'Ouest transporté aux ports ontariens de Fort-William et de Port-Arthur. En conséquence, les chiffres du tableau 34 ne doivent pas être pris comme une mesure parfaite du commerce interprovincial; ils représentent le mouvement interprovincial de marchandises par voie ferrée, lequel n'est qu'un aspect particulier de ce commerce.

\* Révisé à la Section des transports, Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.